



*Ville de Pontivy*

## **Commission sports et loisirs**

### **Compte-rendu de la réunion du 24 mars 2015**

C10-2015-001

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Michel JARNIGON	Adjoint
Madame Emilie CRAMET	Conseillère municipale
Monsieur Philippe AMOURETTE	Conseiller municipal
Monsieur Hervé JESTIN	Conseiller municipal
Monsieur Loïc BURBAN	Conseiller municipal
Monsieur Eric SEGUET	Conseiller municipal

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

Madame Adeline GONNARD	Directrice Education Animation
Madame Elisabeth BROUSSE	Responsable Affaires Sportives

#### **I- PROJETS DE DELIBERATION**

- **Subvention pour le Tour de Bretagne Cycliste 2015**
- **Piscine de plein air « La Plage » Espace Michel Masson Tarif ligne d'eau 2015**

#### **II- CRITERES DES SUBVENTIONS SPORTS**

La Ville s'efforce de développer une politique sportive permettant une ouverture au plus grand nombre et notamment aux jeunes tout en favorisant un sport de compétition et de haut niveau performant.

L'action de la ville se traduit par des aides financières et des aides logistiques.

La volonté de la Ville est de rendre les aides financières allouées plus équitables et transparentes.

La commission a donc décidé, dans le cadre des ces aides financières, de revoir les critères d'attribution.

## **1 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives s'effectue après examen des demandes adressés à l'O.M.S sur la base des éléments figurant dans les dossiers. Après réflexion et concertation, les critères d'attribution ont été redéfinis, à savoir :

- L'association doit avoir un agrément Jeunesse et Sports et avoir son siège social à Pontivy.
- Les nouveaux clubs qui se créent dans une discipline qui existe déjà sur la commune ne pourront pas être subventionnés.
- Une convention d'objectifs fixant les bases du partenariat ville/club est établie à partir de 10 000 € de subvention municipale.
- L'aide financière attribuée à chaque club par la ville de Pontivy est calculée sur les bases suivantes :
  - ◆ Nombre des licenciés
  - ◆ Tranche d'âge des licenciés
  - ◆ Niveau de pratique
  - ◆ Frais de déplacements
  - ◆ Encadrement
- Les subventions peuvent varier d'une année sur l'autre.

## **2 – SUBVENTIONS : PROJETS, MANIFESTATIONS, ÉVÉNEMENTIELS**

La Ville soutient et organise des événements sportifs de 1<sup>er</sup> plan qui valorisent son image, son environnement et qui participent à la transmission des valeurs. Elle a décidé d'établir un règlement cadre de soutien aux événements sportifs ainsi qu'aux manifestations sportives de masse.

L'intérêt est de connaître les critères et de fixer un montant des aides municipales en fonction de l'impact de la manifestation mais aussi de la prise en compte du développement durable.

- Les événements doivent être organisés sur le territoire de la Ville de Pontivy
- Ils doivent favoriser le développement de la pratique sportive à Pontivy
- Ils doivent valoriser l'image de la Ville de Pontivy et engendrer des retombées économiques, médiatiques et touristiques.

### **3 – SUBVENTIONS : AIDES**

#### **3.1. Aides à la formation et l'emploi**

Cette initiative a pour objectifs d'avoir des éducateurs mieux formés et de faciliter la création des emplois sportifs à plein temps ou à temps partiel (mi-temps minimum).

#### **3.2 . Aides à l'implication dans la vie locale**

Les clubs peuvent recevoir une subvention pour leur implication dans la vie locale.

#### **3.3. Aides à la location d'équipements sportifs**

Les clubs peuvent recevoir une subvention lorsque les associations sont obligées de louer des équipements pouvant être sportifs non municipaux par manque d'installations sportives.

#### **3.4. Aides aux clubs et sportifs de haut niveau**

La ville apporte son soutien technique et financier aux clubs pontivyens évoluant au niveau national, et pour des sportifs participants aux Championnats de France, d'Europe, du Monde et aux JO.

#### **3.5. Aides aux jumelages**

Pour toutes les actions en faveur du jumelage (villes jumelées avec Pontivy), les associations sportives pourront solliciter une subvention.

#### **3.6. Aides aux initiatives dans le cadre du sport-santé**

Les associations sportives mettant en place des projets dans le cadre du sport au service de la santé pourront également bénéficier de subvention.

#### **3.7. Aides au public atteint d'un handicap**

Il en va de même pour les actions en faveur d'un public atteint d'un handicap.

### **III-PISCINE DE PLEIN AIR**

La piscine de plein air sera ouverte aux associations et clubs habilités du 1er juin au 15 septembre et au public du 4 juillet au 30 août. Un tarif à la ligne d'eau va être appliqué aux associations non pontivyennes (cf.délibération)

Les travaux et aménagements suivants vont être effectués pour l'ouverture :

- création d'un sanitaire et vestiaire pour personne handicapée
- aménagement d'une buvette et pose d'un carrelage pour installer des tables
- dispositif de visualisation de séparation des deux bassins
- pose de carrelage dans les bassins
- nettoyage et peinture du garage disponible pour y installer une infirmerie
- pose d'un visuel piscine de plein air sur le bâtiment d'entrée

#### **IV- VESTIAIRES TOULBOUBOU**

Une étude est en cours pour la construction d'un bloc-vestiaires à Toulboubou avec démolition des bâtiments actuels qui ne remplissent plus cette fonction par leur vétusté.

La nouvelle structure serait implantée à côté de l'ancien bâtiment et serait composée de :

- 2 vestiaires avec toilettes et douches
  - 1 vestiaire arbitre avec toilette et douche
  - 1 local technique et espace rangement
  - 1 espace accueil
  - des toilettes pour l'accueil du public (accessibilité PMR)
- Reste à définir le type de la construction : algéco ou bâtiment en dur

#### **V- DIVERS**

##### **\* Tour de Bretagne 2015**

La ville s'étant portée candidate pour recevoir la 49ème édition du Tour de Bretagne cycliste 2015 les 28 et 29 avril , la commission propose de verser à cette même association une subvention de 17 000 €. La participation effective de la Ville sera de 12 000 €, le conseil communautaire ayant décidé le versement d'une subvention de 5 000 € à la Ville pour l'organisation de cet événement.

L'arrivée du tour aura lieu le mardi 28 avril entre 16h et 16h30 rue Henri Gaillard (en bas des terrains de foot de Sainte-Tréphine).

Le départ aura lieu le mercredi 29 avril à 11h50 de la Plaine.

La réception officielle se déroulera au Palais des Congrès le mardi 28 avril à 17h30.

A découvrir l'exposition « Une petite histoire du cyclisme à Pontivy » à partir du 21 avril 2015 à la médiathèque.

##### **\* Projet du CKCP**

Le projet du CKCP (Canoë Kayak Club Pontivy) de stade d'eaux vives a été présenté dernièrement aux élus pontivyens.

Ce projet qui sera examiné au niveau de Pontivy Communauté est considéré comme une opportunité pour notre territoire.